

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2021 COMPTE-RENDU ANALYTIQUE

L'an deux mil vingt et un le quatorze, le Conseil Municipal de la **Commune de MONTEAUX**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe DAMBRINE, Maire.

Présents : PH. DAMBRINE, JE PIGACHE, CH. BAGLAND, E. BIZIEUX, O. MACIA, CH. PALCOWSKI, D. LEVEAU, B. SALESSE, H. VERON, Mmes M-H. HUON, L. NADOU-CHAUSSE, B. VIGREUX, C. MARIE-JULIE.

Absents : T. MORGAND, X. GRIGNON

Pouvoirs : X. GRIGNON à Ch. PALCOWSKI

Début de séance à 17 h 30.

SEANCE

Secrétaire de Séance : Madame Barbara VIGREUX.

Approbation des comptes rendus de conseil du 16 février 2021 et du 10 mars 2021.

4/2021 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Le Conseil Municipal a déclaré que le Compte de Gestion dressé par le receveur, pour l'exercice 2020, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Décision : Adopté à l'unanimité.

5/2021 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Conseil Municipal a approuvé le Compte Administratif 2020 du budget communal. Les résultats définitifs sont les suivants :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT :	365 365.89€
DEFICIT D'INVESTISSEMENT :	18 523.65 €
EXCEDENT DE CLOTURE :	346 842.24 €

Décision : Adopté par 11 voix Pour 0 Contre 0 Abstention.

6/2021 – AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020

Le Conseil Municipal a :

* Constaté que le compte administratif présenté un excédent cumulé de fonctionnement de 365 365.89 € et un déficit cumulé d'investissement de 18 523.65 €.

* Décidé d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement à titre obligatoire au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

* Approuvé l'affectation à l'excédent de fonctionnement de 346 842.24 €.

Décision : Adopté par 14 voix Pour 0 Contre 0 Abstention.

7/2021 – SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS LOCALES

Le Conseil Municipal a approuvé les subventions attribuées aux associations locales et leurs montants définis par la commission « Finances » et dit que des crédits sont inscrits au budget primitif 2021.

Décision : Adopté à l'unanimité.

8/2021 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITIONS

Le Conseil Municipal a approuvé les taux d'impositions :

- * Taxe foncière (bâti) : 49.40 % = (part communale 25 % + part départementale de TFPB 24.40 %)
- * Taxe foncière (non bâti) : 55.00 %

Décision : Adopté à l'unanimité.

9/2021 – AMORTISSEMENT SUBVENTION D'EQUIPEMENT RUE ST DENIS

Le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à procéder à l'amortissement de la subvention d'Equipement d'un montant de 80 069.53 € sur une durée de 30 ans relatif aux travaux d'enfouissement des réseaux électrique et téléphonique de la rue St Denis.

Décision : Adopté à l'unanimité.

10/2021 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Le Conseil Municipal a voté le budget primitif 2021 qui s'équilibre en recettes/dépenses à :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :	824 790.00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT :	447 693.00 €

Décision : Adopté par 14 voix Pour 0 Contre 0 Abstention.

11/2021 – SUBVENTION DETR – ENFOUISSEMENT RESEAUX RUE DU COLONEL ROL-TANGUY

Le Conseil Municipal a :

* Pris acte que le montant global des travaux d'enfouissement des réseaux de distribution d'énergie électrique BT, d'éclairage public et de télécommunication Rue du Colonel Rol-Tanguy s'élève à 437 850.00 € H.T. comme indiqué dans la délibération n°39-2020 en vue de l'obtention de la subvention au titre de la DETR 2021.

* Dit que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont inscrits au budget primitif 2021.

Décision : Adopté à l'unanimité.

12/2021 – RAPPORT DE LA CLETC – TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAUX PLUVIALES URBAINES

Le Conseil Municipal a :

* Approuvé le rapport du 17 mars 2021 de la commission locale chargée de l'évaluation des charges transférées par les communes à Agglopolys à l'occasion de la prise de compétence obligatoire Eaux Pluviales Urbaines au 1^{er} janvier 2020.

* Chargé Monsieur le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Décision : Adopté à l'unanimité.

13/2021 – CONVENTION - DISTRIBUTEUR DE PAIN PLACE B. DE MONTEBISE

Le Conseil Municipal a :

* Approuvé l'initiative d'installation d'un distributeur de pain Place B. de Montebise,

* Autorisé M. le Maire à signer la convention se rapportant à l'installation d'un distributeur de pain pour pallier à l'absence temporaire de commerce.

* Décidé d'exonérer le boulanger de la redevance d'occupation du domaine public.

Décision : Adopté à l'unanimité.

Fin de séance à 19 heures 35.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Ph. DAMBRINE

